

Conseil Municipal du	10 avril 2017	à	18h00
N°ordre	29	Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé du premier degré hors contrat - année 2017
N° identifiant	2017-0090		
Rapporteur(s)	Laurence VALLOIS-ROUET		
Date de la convocation	22/03/2017		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	M.BLANCHARD François et Mme BALLON Clotilde		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	45	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Patricia PERSICO - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjoints</b> Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aicha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	1	Mme Michèle FAURY-CHARTIER <b>Conseillère municipale</b>	

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Monsieur BELGSIR El Mustapha	Madame GERARD Anne
		Madame GUERINEAU Diane	Madame TOMASINI Peggy
		Monsieur AIME Jules	Monsieur JEAN Yves
		Madame PROST Marie-Dolorès	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Monsieur ROBLOT Edouard	Madame DAIGRE Jacqueline
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Monsieur CORONAS Patrick
Observations	Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2016 a été approuvé. Les délibérations n°36, 76, 77 et 78 sont passées après la n°9, puis l'ordre chronologique des délibérations a repris à la n°10		

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Education - Egalité des chances
------------------	--

L'article L533-1 du Code de l'Education prévoit que : « *les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et les caisses des écoles peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement qu'il fréquente* ».

I – Comme chaque année, il est prévu dans le cadre budgétaire, l'attribution d'un crédit par élève de l'enseignement privé pour les écoles maternelles et élémentaires, qui ne sont pas sous contrat d'association.

Cette mesure s'applique aux élèves dont les familles résident à Poitiers.

Pour l'année 2017, il vous est proposé de fixer à 26 euros, le crédit par an et par élève dans les écoles concernées.

Elles concernent les quatre écoles maternelles suivantes :

	2017	2016
Ass. O.G.E.C. Sainte-Marie	1 950 €	1 898 €
Ass. A.E.P. La Providence	1 430 €	1 248 €
Ass. O.G.E.C. Ecole Sainte-Radegonde	1 274 €	1 274 €
Ecole primaire privée Saint-Hilaire (maternelle)	2 158 €	2 106 €
	6 812 €	6 526 €

La dépense nécessaire versée sous forme de subvention (non assujettie à la TVA) sera imputée au budget 2017 à la sous-fonction 213, nature 6574, direction 5210.

II – En application de la circulaire ministérielle du 5 octobre 1960 concernant l'octroi par les collectivités territoriales de prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé, le conseil municipal de Poitiers, dans sa séance du 29 novembre 2014, a fixé à 0.25 € TTC par repas, la participation accordée à chaque élève du premier degré fréquentant les restaurants scolaires des écoles privées, qui ne sont pas sous contrat d'association.

Cette mesure s'applique aux élèves dont les familles résident à Poitiers.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire cette participation de 0.25 € TTC.

La prestation sera réglée trimestriellement aux écoles privées au vu d'états nominatifs assortis de bulletins émargés par les familles, comportant le nombre de repas pris par les enfants durant le trimestre. En 2016, elle a représenté une dépense globale de 7 521.75 euros.

La dépense sera inscrite au budget 2017, à la sous-fonction 251, nature 6574, direction 5210.

POUR	40	
CONTRE	12	Mme Eliane ROUSSEAU, Mme Christine BURGERES, M. Patrick CORONAS, M. Laurent LUCAUD, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, Mme Coralie BREUILLE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Marie-Thérèse PINTUREAU, Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT, Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	13 avril 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 avril 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170410-Imc130092-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions